



LA MUNICIPALITE DE JONGNY

AU CONSEIL COMMUNAL



Préavis municipal n° 13/2023 relatif à la demande d'un crédit pour l'amélioration de l'évacuation des eaux de chaussée, la suppression de l'orniérage, fissures et nids-de-poule existants et la pose d'une nouvelle couche de roulement à la route du Mont-Pèlerin (RC 748-IL-S) et au chemin Romain.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de **CHF 74'000.00 (yc. TVA)** pour l'amélioration de l'évacuation des eaux de chaussée, la suppression de l'orniérage, fissures et nids-de-poule existants et la pose d'une nouvelle couche de roulement à la route du Mont-Pèlerin (RC 748-IL-S) et au chemin Romain.

2. PROJET COMMUNAL – BTI

2a. Route du Mont-Pèlerin, RC 748 IL-S

À la suite de plaintes de riverains habitants au chemin Romain 7 et 9, parcelles n° 399 et 877, jouxtant la route du Mont-Pèlerin, à propos d'inondations de leurs parcelles, consécutives à un mauvais écoulement des eaux de chaussée, la commune de Jongny a demandé au Bureau Technique Intercommunal d'étudier un projet pour corriger cette situation.

Pour connaître l'état existant de la chaussée, un carottage, réalisé par l'entreprise Infralab, a permis de confirmer que l'épaisseur des enrobés bitumineux existants est de 11 cm. Cette carotte a été analysée en laboratoire et cela a révélé que ces matériaux sont pollués d'une forte teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Suite à cette analyse, le BTI propose de raboter la chaussée existante sur une épaisseur moyenne de 7 cm et de reprofiler la route avec la pose d'une nouvelle couche d'enrobés bitumineux, afin de supprimer les problèmes d'eaux stagnantes. La pollution étant présente dans les couches inférieures de la chaussée, les travaux prévus vont toucher le moins possible ces matériaux limitant les coûts supplémentaires.

Néanmoins, ponctuellement des purges plus profondes devront être réalisées. Les coûts générés par le traitement de cette pollution sont prévus dans les devis et la filière d'élimination des déchets de chantier sera respectée.



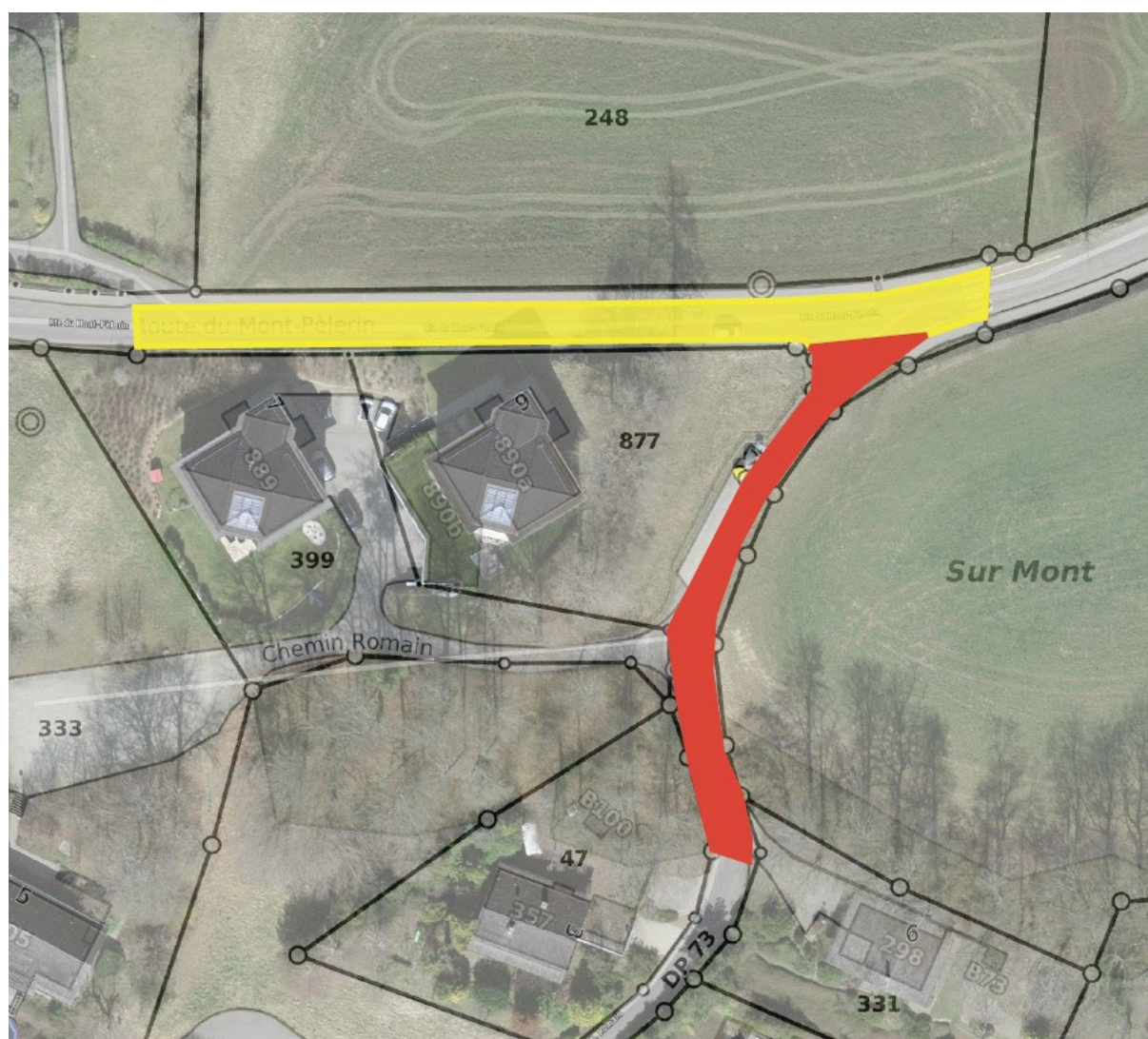
Aucuns travaux ne sont prévus pour le trottoir, celui-ci étant dans un état acceptable et remplissant parfaitement son rôle.

2b. Chemin Romain

Lors de la tournée des routes 2023, réalisée en présence du BTI et de la voirie, il a été constaté que ce chemin était fortement faïencé, résultant d'un vieillissement normal, mais qu'il nécessite une réfection, avant une dégradation plus prononcée.

Pour ce faire un rabotage de la couche de roulement d'une épaisseur de 3 à 4 cm serait réalisé. Une nouvelle couche de roulement serait posée à la suite, également d'une épaisseur de 3 à 4 cm. Des purges ponctuelles jusqu'à la fondation du chemin sont également prévues aux endroits les plus endommagés.

Ces travaux seraient à entreprendre en même temps que ceux à la route du Mont-Pèlerin décrit ci-dessus afin de grouper les installations de chantier, le déplacement des machines et d'avoir un volume de travail plus conséquent générant des prix plus avantageux.



3. PROCEDURE DE CHOIX

Les communes étant soumises à la Loi sur les marchés publics (LMP-VD), les procédures pour l'octroi des différents marchés doivent respecter le cadre légal.

Pour les travaux du génie civil et selon les seuils définis par cette loi (moins de CHF 300'000.00 hors TVA), la commune peut appliquer la procédure de gré à gré.

4. PLANIFICATION

Décembre 2023 Décision du conseil communal
Mars 2024 Réalisation des travaux

5. ASPECTS FINANCIERS

Travaux de génie civil

Chemin Romain	CHF 20'000.00
Route du Mont-Pèlerin	CHF 42'000.00
Divers et Imprévus + 10%	<u>CHF 6'000.00</u>
Sous-total général (hors TVA)	CHF 68'000.00
 TVA 8.1% (arrondi)	 <u>CHF 6'000.00</u>
TOTAL (yc. TVA 8.1%)	CHF 74'000.00

Cette dépense ne figure pas au plan des investissements 2024-2028.

6. SITUATION PLAFOND D'ENDETTEMENT AU 30 SEPTEMBRE 2023 (y compris le présent préavis)

Description	Montant en CHF
Plafond d'endettement (préavis n° 16/2021)	18 000 000.00
Emprunts effectifs	- 7 550 000.00
Trésorerie disponibles (excédent au fonds de roulement)	-
Solde des préavis à financer	- 2 763 989.00
Détail :	
Crédits liés aux préavis engagés	- 12 173 618.00
Dépenses effectives liées aux préavis engagés	9 409 629.00
Endettement prévu	- 10 313 989.00
Plafond d'endettement disponible (financement des futurs préavis)	7 686 011.00



7. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU** le préavis n° 13/2023 du 16 octobre 2023, concernant la demande d'un crédit pour l'amélioration de l'évacuation des eaux de chaussée, la suppression de l'orniérage, fissures et nids-de-poule existants et la pose d'une nouvelle couche de roulement à la route du Mont-Pèlerin (RC 748-IL-S) et au chemin Romain ;
- VU** le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

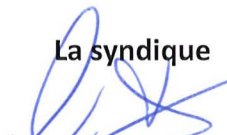
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires en vue de l'amélioration de l'évacuation des eaux de chaussée, la suppression de l'orniérage, fissures et nids-de-poule existants et la pose d'une nouvelle couche de roulement à la route du Mont-Pèlerin (RC 748-IL-S) et au chemin Romain ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 74'000.00 à cet effet ;

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous la section n° 430 « Routes » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil et d'assainissement », plus précisément dans le compte n° 510.5010.116 « Mt-Pèlerin-Romain, réfection du tronçon ».

Elle sera amortie en 30 ans dès la fin de sa réalisation, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Nicole Pointet

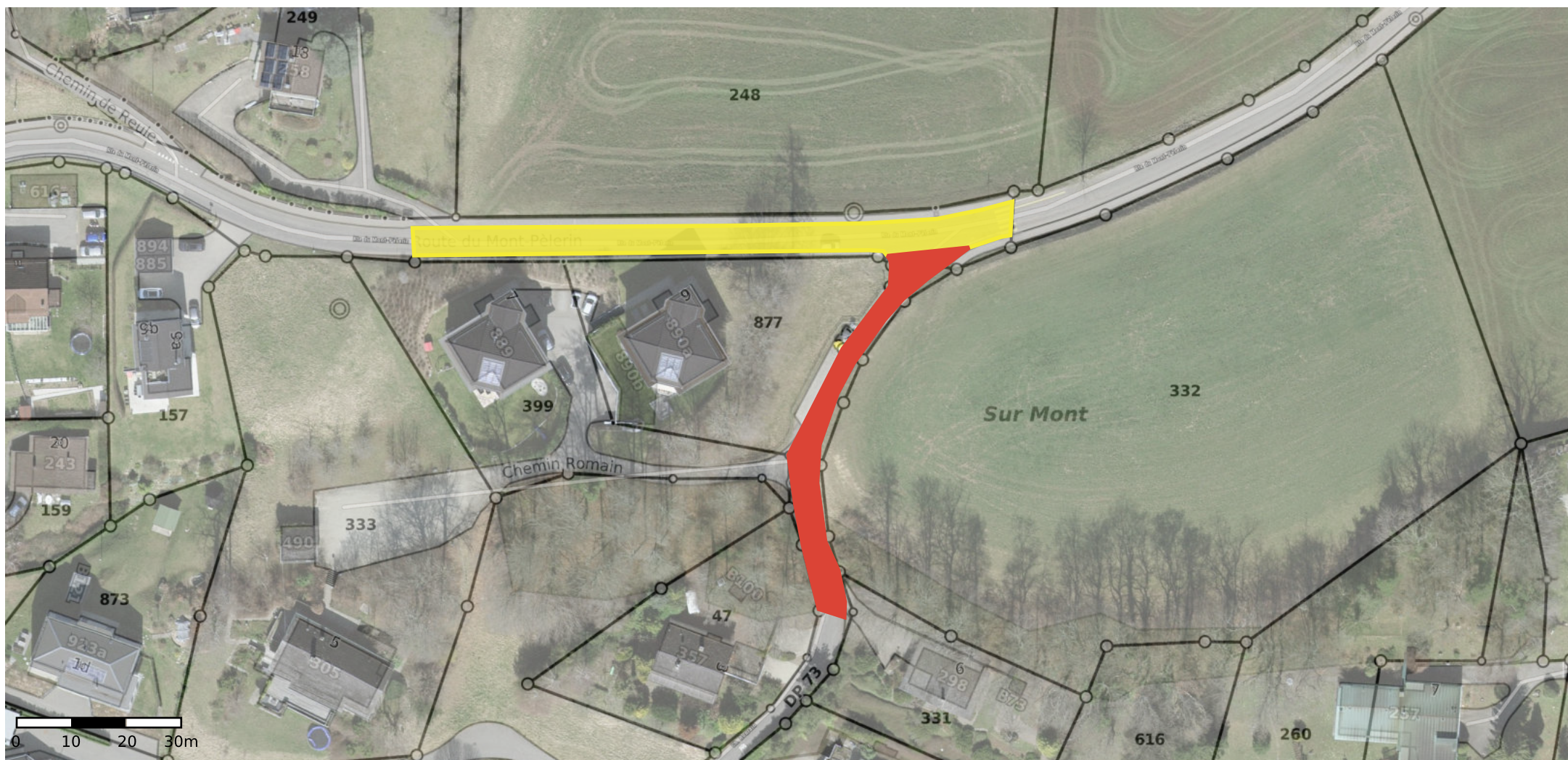



Bijan Kaveh

Annexes : Plan de situation

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 octobre 2023.

Municipal délégué : Monsieur Jean-Luc Sansonnens



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Echelle : 1:1'000
Coordonnées : 2'554'700 / 1'148'556
Date d'impression : 10.10.2023
perrottetb